

DÉLIBÉRATION N° 3

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 1^{er} AVRIL 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « La Masse des douanes » et notamment son art. 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2008.

Fait à Montreuil, le 1^{er} Avril 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2008

L'activité de l'EPA de la Masse des douanes a été caractérisée en 2008 par la mise en chantier d'importants travaux de réflexion sur l'avenir de l'établissement et les modalités d'évolution de son fonctionnement, à la lumière du rapport conjoint de l'Inspection générale des Finances et de l'Inspection des services établi à la fin de l'année 2007.

Huit groupes de travail ont été organisés dans le courant de l'année 2008 avec les représentants des organisations syndicales siégeant au conseil d'administration concernant, en particulier, les perspectives budgétaires à moyen terme, la politique des loyers, la politique de cessions et la programmation immobilière.

L'établissement public a, par ailleurs, poursuivi les travaux engagés pour :

- la mise en oeuvre et la formalisation du contrôle interne comptable ;
- la formation des élus au conseil d'administration et aux commissions régionales de la Masse initiée en 2007 ;
- la professionnalisation des agents des réseaux comptable et ordonnateur de l'établissement ;
- l'adaptation du parc immobilier aux besoins des agents.

Enfin, les moyens de fonctionnement de l'établissement public sont restés globalement stables.

1) Bilan du contrôle interne comptable :

Le service central a établi un bilan des audits hiérarchiques réalisés au sein des unités régionales afin d'évaluer les principales anomalies ou difficultés rencontrées et d'y apporter les suites appropriées, soit bilatéralement, soit, si les difficultés sont récurrentes, par le biais d'instructions de portée générale.

Par ailleurs, deux audits ont été conduits directement par le service central en 2008, dans les unités régionales de Guadeloupe et de Martinique. Ces audits plus globaux permettent d'apprécier la pertinence des outils et des méthodes de travail mises en place dans les services déconcentrés de la Masse.

Le travail de formalisation des outils de contrôle interne et de recherche d'une meilleure traçabilité des contrôles de premier niveau s'est poursuivi.

2) Plan de formation des nouveaux élus :

L'action de formation initiée à la suite du scrutin de 2007 a été poursuivie en 2008, les élus des 15 commissions régionales suivantes (106 personnes au total) ont ainsi pu bénéficier d'une formation de la part du service central de la Masse :

Date	Commission(s) régionale(s)
5 février 2008	Pays de Loire – Bretagne – ENBD La Rochelle
15 avril 2008	Bayonne
28 avril 2008	Provence - Nice
6 mai 2008	Metz - Mulhouse
24 juin 2008	Montpellier - Perpignan
25 novembre 2008	Bourgogne – Franche Comté
26 novembre 2008	Lyon – Léman – Chambéry

Ce plan de formation se poursuivra en 2009.

3) Formation des agents des services régionaux :

Du 31 mars au 4 avril 2008, deux stages de formation ont été organisés, en liaison avec la DNRFP, à l'attention des agents des réseaux comptable et ordonnateur de l'EPA.

Le nombre de participants a été très satisfaisant : 13 agents pour le stage "comptable" et 24 agents pour le stage "ordonnateur".

Il convient de noter que, pour la première fois depuis la mise en place de ces stages, une vacation était commune aux comptables et aux ordonnateurs, afin de favoriser la nécessaire synergie entre les différentes composantes des services de l'établissement. Cette expérience enrichissante sera renouvelée.

4) Evolution du parc de logements :

Au 31 décembre 2008, le parc immobilier de l'EPA Masse est composé de 3883 logements, dont 2545 domaniaux et 1348 locatifs.

Les recettes issues des loyers du parc domanial s'élèvent à 7 511 164,81€ pour l'année 2008.

Afin d'adapter le parc aux besoins des agents, l'EPA Masse des douanes a poursuivi, d'une part, sa politique de réservation et de prise à bail de logements auprès de bailleurs sociaux et, d'autre part, sa politique de remise au Domaine en vue de leur cession des immeubles en état de sous-occupation chronique par des agents des douanes. Enfin, les logements du parc locatif devenus structurellement vacants ont été restitués aux bailleurs.

En 2008, l'évolution du parc s'est traduite comme suit :

a) extension du parc :

- le parc locatif s'est enrichi de 48 logements, dont 45 en Ile-de-France, parmi lesquels 25 logements de la rue de Thionville (Paris 19^e) bâtis par I3F sur un terrain domanial, 2 rue Richer (Paris 9^e) suite à la modification de la convention de réservation approuvée par le conseil d'administration, 2 à Marseille en application d'une convention de réservation en droit unique conclue en 2006 avec l'opérateur LOGIREM, et 1 en Martinique (prise à bail afin de reloger un agent dont le logement a été détruit par le cyclone "Dean" à la cité du Marin) ;
- le principe de la signature de 2 conventions de réservation de 4 logements à Dammartin-en-Goële (Seine et Marne), livrables en 2010, et de 7 logements à Survilliers (Val d'Oise) livrables fin 2009, a été approuvé par le conseil d'administration du 19 novembre 2008 ; les lettres d'intention correspondantes ont été adressés par le service central aux bailleurs concernés (OGIF et CILOVA) ;
- le projet de transformation de locaux douaniers à Annecy (opération de la "Villa du Coteau"), lancé en 2006 afin d'étendre le parc domanial régional de la commission du Léman a été finalisé, il permet la mise à disposition de 4 logements supplémentaires.

b) réduction du parc :

- 75 logements du parc locatif qui ne correspondaient plus aux demandes des agents des douanes en activité et étaient devenus chroniquement inoccupés ont été restitués aux bailleurs concernés, notamment la SNI. Ces restitutions concernent les cités suivantes : Sarcelles, Villiers-le-Bel, Tremblay II (Ile-de-France), Dardilly (Lyon), Avignon (Provence), Canteleu (Rouen), Besançon, Montbéliard, La Cure (Franche-Comté), Hérouville, Cherbourg (Basse-Normandie), et Fleury-les-Aubrais (Bourgogne) ;
- le service du domaine a cédé un immeuble de la commission régionale de Bayonne à Ciboure les Récollets (6 logements) et 3 pavillons de la commission régionale de Bretagne (Le Palais à Belle-Ile) ;
- le conseil d'administration a voté en 2008 la remise au domaine - en vue de leur cession - de 5 immeubles totalisant 53 logements. Ces immeubles sont situés dans le Doubs (cités de Maîche et de Vèrrières), en Moselle (cité de Schweyen) et dans le Nord (cités d'Houplines et de Mouchin).

5) Moyens de fonctionnement :

La Masse dispose de trois types de ressources :

- les redevances d'occupation qui se sont élevées à 12 368 103,50 € ;
- une subvention budgétaire de l'Etat d'un montant de 500 000 € ;
- une partie du produit du travail supplémentaire (RTS) des agents des douanes qui s'est élevée à 125 914 €.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée entre l'Etat et la Masse des douanes, 150 agents de la DGDDI exercent leurs fonctions, à temps plein ou partiel, au sein de l'EPA.

En équivalent temps plein, le nombre d'emplois mis à disposition s'élève à 98 pour un coût global de 5 689 574 € pour l'année 2008.

La Masse des douanes emploie en outre 12 agents contractuels de droit public (dits "Berkani") chargés principalement du gardiennage et de l'entretien des cités ; ces agents sont rémunérés sur le budget de l'établissement public.

Ces dépenses, récupérables en partie sur les locataires, se sont élevées en 2008 à 240 954,35 €.

6) Points divers

- Secours de Masse

La Masse des douanes versait jusqu'au 31 décembre 2008 un complément d'aide au logement appelé « secours de Masse » aux agents des douanes remplissant certaines conditions de revenus et de charges de famille.

En 2008, le secours de Masse a été versé à environ 326 bénéficiaires pour un montant mensuel moyen de 119 € et un montant mensuel médian de 101 €.

Par ailleurs, au mois de septembre, une compensation exceptionnelle a été versée aux allocataires les plus impactés par la réforme de l'impôt sur le revenu intervenue fin 2007. Cette compensation a concerné 106 bénéficiaires pour un montant moyen de 470 € et un coût global de 49.000 €.

Au total, l'enveloppe de crédits consacrée au secours de Masse s'est élevée à plus de 500.000 €.

A la suite du conseil d'administration du 19 novembre 2008, le secours de Masse a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2009.

Une compensation exceptionnelle et transitoire sera versée en 2009 aux anciens allocataires dont le taux d'effort brut en matière de logement dépasse 20 % ; le montant de

cette aide sera calculé sur la base du secours perçu en 2008 et sera limité à six mois.

Le coût de cette mesure compensatoire est estimé à 75 000 €.

- Admissions en non valeur et remises gracieuses

Trois admissions en non valeur pour un montant de 1560,54€ ont été prononcées en 2008.

- Assurance du parc

La Masse des douanes a procédé, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres public, au renouvellement de son contrat d'assurance «dommages aux biens» et à la souscription d'un contrat d'assurance « responsabilité civile » conformément aux décisions du conseil d'administration (séances des 23 novembre 2006 et du 29 mars 2007).

Après mise en concurrence, le marché a été attribué, pour les deux lots, au Cabinet CASTIER- IGLESIAS, agents généraux de la compagnie AXA, situé à Charenton-le-Pont.

Les deux contrats, qui engendrent - en année pleine - une économie de plus de 70.000 euros par rapport au contrat précédemment souscrit, tout en apportant plus de garanties, ont pris effet à compter du 1^{er} mars 2008.

* *

*

Le rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2008 est soumis à l'approbation du présent conseil d'administration.